

Commune de Oletta

dossier n° DP 02B 185 25 N0003

date de dépôt : **23 janvier 2025**

demandeur : **Madame JOUCK Catherine**

pour : **construction d'une resserre de 15 m²**

adresse terrain : **6 LOT RESIDENCE LES JARDINS
D'OLETTA, à Oletta (20232)**

ARRÊTÉ
portant retrait d'une déclaration préalable
au nom de la commune de Oletta

Le maire de Oletta

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) approuvé le 02 octobre 2015

Vu le PLU approuvé par délibération du conseil municipal en date du 30/10/2020 et partiellement annulé par décision de la Cour Administrative d'Appel en date du 26/03/2024

Vu la déclaration préalable délivrée tacitement en date du 02/05/2025 ;

Vu la demande de retrait déposée le 17/06/2025 à l'initiative du demandeur ;

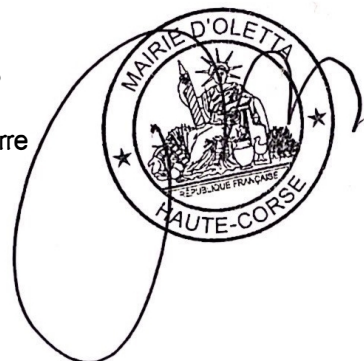
Considérant que les travaux objet de la DP ci-dessus susvisé n'ont pas reçu de début d'exécution à ce jour ;

ARRÊTE

Article unique

La décision de non-opposition à la déclaration préalable susvisée est **RETIRÉE**.

Le 11 Juillet 2025
Le maire,
LECCIA Jean-Pierre



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Ce recours peut être effectué au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.